

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 septembre 2023, a adopté le règlement décrit ci-dessous :

**1392-2023 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT AFIN D'AJOUTER LES ARTICLES 60.1, 60.2, LES ANNEXES U1 ET W1 ET DE MODIFIER LES ANNEXES G, U ET W**

Il est décrété par ce règlement de modifications que le service des travaux publics est autorisé à placer des panneaux de signalisation pour l'interdiction de stationner sur certains chemins publics, identifier les traverses pour chevaux et les passages pour piétons sur différentes voies de circulation de la municipalité.

Cet avis constitue l'avis de publication de ce règlement et il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : [Assemblées-municipales](#), ou le règlement codifié : [Règlement SQ-900-01](#).

DONNÉ À SAINTÉ-SOPHIE, ce 7 septembre 2023.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe